



Demande de regularisation après QTF et mariage civil

Par **Kayesba**, le **22/07/2014** à **08:06**

Bonjour à tous

Entré régulièrement en France en Juin 2009. En février 2014, je tombe sur un contrôle d'identité après lequel la Préfecture me délivre un QTF. Je dépose un recours dans les délais au Tribunal administratif et dans la foulée une demande d'aide juridictionnelle. À ce jour aucune réponse du tribunal

En Juin mariage civil avec un détenteur de la carte de résident de 10 ans

Sachant que jusqu'à présent je n'ai reçu AUCUNE RÉPONSE du Tribunal (5 mois depuis la notification du QTF), est-ce que je peux me présenter à la Préfecture pour une demande de regularisation ? Sinon, quelle est la procédure à suivre ?

Merci d'avance à tou(te)s ceux (celles) qui pourront m'éclairer. Bonne journée

Par **sonia**, le **11/09/2014** à **17:58**

FAIS MOI SIGNE SI TA DES NEWS CONCERNANT TA SITUATION PARSKE JSUI QUASIMENT DS LE MEME CAS KE TOI MERCI

Par **Delazzo_**, le **14/09/2014** à **22:17**

Bonjour,

De toute façon la durée de validité de l'OQTF est de 1 an, donc au moins tu peux tenter ton coup